

Réunion	Ordre du jour
N°1 (2017)	1. Elaboration de la feuille de route 2017 du collège ingénierie 2. Avancement des travaux du GT MOA/MOE/TVX 3. Evolution du référentiel de qualification OPQIBI dans le domaine des SSP. 4. Sujets divers.

Présents à la réunion :		
Mme AUGY – ERG ENVMNT Mme BLUSSEAU – ARCADIS M.DOUCET - ARTELIA M. FAISAN – DEKRA M.GERGELY – RSK ENVMNT M.GUELORGET – ICF ENVMNT	Mme HAMON - SCE M. HIEZ – TAUW M.JUMEAU – SOLER ENVMNT Mme de LA HOUGUE – UPDS M.LAMBERT - SUEZ	M. LANFREY – SOCOTEC M.LAVALARD – BUREAU VERITAS M.de NANTEUIL – HPC ENVIROTEC M. SEVEQUE - UPDS M. VIRCONDELET – HPC Envirotec
Diffusion du CR : tous les adhérents		

N°	Sujet/Action
1.	<p><u>Elaboration de la feuille de route 2017 du collège ingénierie</u> <i>Cf. Diaporama en annexe</i></p> <p>Le constat actuel issu des échanges en AG 2017 est que le CA global des adhérents du collège ingénierie atteint une asymptote. Celle-ci est-elle normale (et liée à la maturité du marché) ? ou liée au dumping tarifaire pratiqué par certaines sociétés, ou par certains clients qui veulent des prestations de qualité à un prix bas ? Il apparaît également que les marges se réduisent, créant de fait un problème de rentabilité des activités d'étude SSP. Malheureusement, la certification SSP ne joue pas le rôle de régulateur espéré. Les clients sont prêts à prendre des risques en confiant les prestations à des BE de faible qualité technique, car ces risques sont, somme toute, limités. Il va donc falloir s'organiser pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Vendre les prestations issues de la révision de la méthodologie (bilan massique, BCA, pollution concentrée...), et mettre en avant l'ingénierie de dépollution (Plan de Conception des Travaux, MOE...). ⇒ Communiquer sur le thème « en quoi la certification est-elle différenciante ? ». ⇒ Communiquer sur ce qu'est un Plan de Conception des Travaux. Il est nécessaire de prendre en main le sujet et de proposer un document UPDS de présentation du contenu de ce plan. ⇒ Communiquer sur les stratégies d'investigations (la mention « réaliser au moins un sondage par source de pollution potentielle et 1 pour 1000 m² en dehors des sources », qui existait dans le guide ESR, a disparu de la méthodologie). ⇒ Communiquer différemment pour montrer aux MOA que ce qu'on leur propose a pour objectif de mieux gérer leurs risques juridiques et financiers, et reboucler ensuite sur les aspects techniques. Il faudrait pour cela que les adhérents fassent remonter à Christel des REX sur des études de mauvaises qualité qui ont entraîné certains MOA dans des difficultés énormes. <p>Certains sujets pourront être portés par le GT « l'UPDS en régions » et les colloques qui seront organisés dans ce cadre ; d'autres via des articles dans UPDS Mag.</p> <p>Il serait également intéressant de reprendre les questions liées aux assurances et à la responsabilité environnementale abordées fin 2016.</p>
2.	<p><u>Avancement des travaux du GT MOA/MOE/TVX</u> <i>Cf. Diaporama en annexe</i></p> <p>Le GT s'est réuni 4 fois depuis son démarrage en juin 2016 et a travaillé sur la base des REX transmis par les adhérents. Le résultat des travaux de ce GT sera la publication d'un guide de bonnes pratiques dans lequel les travaux de l'UPDS sur les paramètres de dimensionnement seront valorisés. Ce guide présentera également les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes et proposera des clauses équilibrées à intégrer dans les contrats. Le guide sera relu par un juriste avant sa publication, prévue en fin d'année 2017.</p>

Réunion	Rédacteur	Approbateur	Version	Page
N° 1	CDH	SVI	0	1/2

N°	Sujet/Action
3.	<p>Evolution du référentiel de qualification OPQIBI dans le domaine des SSP. <i>Cf. Diaporama en annexe</i></p> <p>L'UPDS n'est pas opposé à l'existence des qualifications OPQIBI. D'ailleurs, certains adhérents en sont titulaires. L'UPDS n'est pas opposé à ce qu'il existe des certifications équivalentes à celle proposée par le LNE. En revanche, l'UPDS est contre le fait qu'on puisse considérer la qualification OPQIBI comme équivalente à la certification LNE SSP. En effet, les exigences liées aux qualifications et aux certifications sont très différentes (cf. diaporama). Le MEEM ne les considère d'ailleurs pas comme équivalentes. A ce titre, le fait que certains adhérents soient titulaires des 2 montre bien qu'elles ne sont pas équivalentes.</p> <p>L'obligation de recourir à un BE <u>certifié</u> pour effectuer la prestation ATTES est inscrite dans la loi et dans les décrets d'application. La certification ne peut être délivrée que par un organisme certificateur <u>accrédité par le COFRAC selon la norme NF-EN-ISO-17065</u>, ce qui n'est pas le cas de l'OPQIBI. L'OPQIBI est accrédité par le COFRAC selon une autre norme, la NFX 50-091, qui lui donne uniquement le droit de délivrer des qualifications. L'OPQIBI joue donc sur les mots en délivrant des « certificats de qualifications professionnelles », ce qui a pour vocation d'embrouiller les interlocuteurs.</p> <p>Nous devons être vigilants et jouer un rôle pédagogique auprès des clients. Un article à ce sujet est envisagé dans le deuxième numéro de l'UPDS Mag.</p>
4.	<p>Sujets divers :</p> <p>Le GT échantillonnage doit se réunir le 13 mars après-midi. Les adhérents attirent l'attention de Christel sur le fait que les questions posées dans le cadre de l'enquête réalisée par le BRGM étaient orientées et que les réponses n'ont peut être pas été totalement spontanées. Par ailleurs, le principe de proportionnalité a été oublié dans ce questionnaire. En effet, sur un premier diagnostic, les BE n'ont généralement pas recours à du carottage sous gaine et des kits Méthanol. En revanche, dès lors qu'il est prouvé qu'il y a une problématique de COV sur le site, ces techniques sont mises en œuvre.</p>
5.	<p>Prochaines réunions</p> <p style="text-align: center;">Les prochaines réunions du collège ingénierie auront lieu : les 6 juin et 7 novembre de 13h30 à 15h, à la FNADE.</p>

Réunion	Rédacteur	Approbateur	Version	Page
N° 1	CDH	SVI	0	2/2